



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, à la mairie le 15 janvier 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault  
Monsieur Richard Strasbourg

Monsieur Pier-Carl Bédard  
Monsieur Jean-Guy Périard

Absence motivée : Madame Ghislaine Jean

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. **CONSEIL MUNICIPAL**
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et la séance extraordinaire du 14 décembre 2017
  - 1.4 Création d'une réserve de biodiversité projetée dans le secteur du lac en Coeur
  - 1.5 Avis de motion – projet de règlement 01-2018 sur le traitement des élus municipaux
  - 1.6 Avis de motion – projet de règlement 03-2018 se rapportant au code d'éthique et déontologie révisé des élus de la municipalité de Montpellier
  - 1.7 Questions du public
2. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 2.1 Adoption des comptes à payer
  - 2.2 Renouvellement de licences des logiciels de PG Solutions
  - 2.3 Renouvellement du contrat d'assurance avec le Groupe Ultima inc.
  - 2.4 Indexation salariale des employés municipaux pour l'année 2018
  - 2.5 Annulation de la facture n° 3 du 8 février 2017
  - 2.6 Questions du public
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
  - 3.2 Avis de motion – adoption du règlement no 02-2018 modifiant le règlement n°08-2015 régissant les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité de Montpellier
  - 3.3 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
  - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
  - 4.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
  - 4.3 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 Rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement
  - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) DIANE
  - 6.3 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 Gratuité du centre communautaire – Cercle de Fermières Montpellier
  - 7.2 Demande de prolongation des délais - politique familiale municipale (PFM) et municipalité amie des aînés (MADA)
  - 7.3 Achat d'une génératrice pour le lac Croche
  - 7.4 Nomination d'un chargé de projet - Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)
  - 7.5 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
  - 10.1 Soumission – contrat de sablage chemin Girault
  - 10.2 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



## **1. CONSEIL MUNICIPAL**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**2018-01-001**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 9.1 Augmentation du taux horaire des premiers répondants;
- 9.2 Augmentation du taux horaire du directeur du service des incendies;
- 9.3 Autorisation de paiement – travaux d'élagage des sentiers de raquette et ski de fond sur le site récréotouristique du lac Croche.

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.



### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et la séance extraordinaire du 14 décembre 2017**

**2018-01-002**

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

### **1.4 Création d'une réserve de biodiversité projetée dans le secteur du lac en Coeur**

**2018-01-003**

CONSIDÉRANT QU'une lettre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), adressée au Maire de la Municipalité de Montpellier le 14 novembre 2017 qui informait la Municipalité que « les travaux progressent bien dans le secteur du Lac-en-Cœur (territoire d'intérêt C-66) pour la création d'une réserve de biodiversité protégée et devrait obtenir un statut officiel au cours de 2018;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC considère le nom de la réserve soit « Réserve de biodiversité projetée Mashkiki »;

CONSIDÉRANT QU'une vaste portion des « réserves de biodiversité » portent des noms indigènes;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC a demandé à la Municipalité de Montpellier d'appuyer leur proposition;

CONSIDÉRANT QUE la désignation du mot Mashkiki découlant de la langue anishnabe serait un symbole de respect pour l'histoire des gens indigènes dans la municipalité de Montpellier et ainsi pour les peuples indigènes de la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil appuie la proposition du nom « Réserve de biodiversité projetée Mashkiki ».

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. MDDELCC**

**Luc Desjardins, maire de Ripon**

**Benoît Lauzon, préfet de la MRC Papineau**

**Jean-Guy Whiteduck, chef de Kitigan Zibi**

**1.5 Avis de motion – projet de règlement 01-2018 sur le traitement des élus municipaux**

Monsieur Stéphane Séguin, maire, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le projet de règlement 01-2018 modifiant le règlement 14-2015 sur le traitement des élus municipaux.



Monsieur Stéphane Séguin, maire

**1.6 Avis de motion – projet de règlement 03-2018 se rapportant au code d'éthique et déontologie révisé des élus de la municipalité de Montpellier**

Monsieur Stéphane Séguin, maire, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le projet de règlement 03-2018 modifiant les règlements 01-2017 et 02-2014 se rapportant au code d'éthique et déontologie révisé des élus de la municipalité de Montpellier.



Monsieur Stéphane Séguin, maire

**1.7 Questions du public**

## **2. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **2.1 Adoption des comptes à payer**

**2018-01-004**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

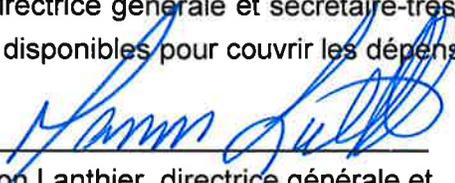
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2018-01.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2017 totalisant 226 175,59 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017, totalisant 53 694,51 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

#### **CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

## **2.2 Renouvellement de licences des logiciels de PG Solutions**

**2018-01-005**

CONSIDÉRANT que les licences des logiciels de PG Solutions sont maintenant à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des licences est pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de quatorze mille cinq cent vingt-cinq dollars (14 525 \$) plus les taxes applicables à PG Solutions.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances (N/GL 02 13000 452)**

## **2.3 Renouvellement du contrat d'assurance avec le Groupe Ultima inc.**

**2018-01-006**

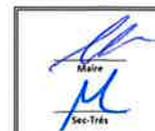
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler son contrat d'assurance municipale;

CONSIDÉRANT QU'une proposition a été reçue au montant de vingt-deux mille cent trente-sept dollars (22 137 \$) plus la taxe applicable de 9%, pour la période du 12 janvier 2018 au 12 janvier 2019, payable à Groupe Ultima inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement à Groupe Ultima inc.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances**

**2.4 Indexation salariale des employés municipaux pour l'année 2018**

**2018-01-007**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'indice des prix à la consommation de 1,4 % pour le mois d'octobre 2017 ainsi qu'une majoration de 0,6 % additionnelle à la majorité des employés municipaux pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**2.5 Annulation de la facture n° 3 du 8 février 2017**

**2018-01-008**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Séguin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'annulation de la facture n° 3 du 8 février 2017 au montant de cinq cent soixante-dix-sept dollars et quarante-trois cents (577, 43 \$) plus les intérêts s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité.

**2.6 Questions du public**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique**

Aucun rapport n'a été déposé pour le mois de décembre 2017.

#### **3.2 Avis de motion – adoption du règlement no 02-2018 modifiant le règlement n°08-2015 régissant les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité de Montpellier**

Madame Diane Thibault, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le projet de règlement 02-2018 modifiant le règlement n° 08-2015 régissant les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité de Montpellier.



Madame Diane Thibault, conseillère

#### **3.3 Questions du public**

### **TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**

#### **4.1 Rapport du directeur des travaux publics**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de décembre 2017.

## **4.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018**

**2018-01-009**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;



QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Finance**

**4.3 Questions du public**

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

**6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**6.1 Rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement**

Aucun rapport n'a été déposé pour le mois de décembre 2017.

**6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 18 septembre 2017.

**6.3 Questions du public**

## **7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 Gratuité du centre communautaire – Cercle de Fermières Montpellier**

**2018-01-010**

CONSIDÉRANT la demande reçue le 7 décembre 2017 de la part du Cercle de Fermières Montpellier, demandant la gratuité du centre communautaire les 28 et 29 avril 2018 en vue de souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Cercle de Fermières Montpellier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE la gratuité du centre communautaire soit accordée au Cercle de Fermières Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Cercle de Fermières Montpellier**  
**Cartable des réservations**

### **7.2 Demande de prolongation des délais - politique familiale municipale (PFM) et municipalité amie des aînés (MADA)**

**2018-01-011**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la PFM/MADA, la Municipalité disposait d'une période de 24 mois pour finaliser son plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de cette période, la Municipalité a dû composer avec un roulement inhabituel de personnel qui a eu un effet direct sur la production de cette politique dont : nouveau conseil municipal, nouveau conseiller responsable du projet, remplacement de chargé de projet et de membres du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande de prolongation auprès du ministère de la Famille jusqu'au mois d'avril 2019 pour permettre de finaliser le plan d'action de la PFM/MADA de la municipalité de Montpellier.

ET QU'une copie du projet d'échéancier soit jointe à la présente résolution.

**c. c. Ministère de la Famille**

**Responsable du dossier Monsieur Richard Strasbourg**

### **7.3 Achat d'une génératrice pour le lac Croche**

**2018-01-012**

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine l'achat chez Costco d'une génératrice portative à essence de 4 000 watt de marque Champion au montant de cinq cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (519,99 \$) plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.4 Nomination d'un chargé de projet - Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)**

**2018-01-013**

CONSIDÉRANT QUE le 25 février 2017, la ministre responsable des Aînés et de la lutte contre l'intimidation, madame Francine Charbonneau, accordait à la Municipalité une aide financière maximale de cinq mille deux cent cinquante dollars (5 250 \$) pour mettre à jour notre Politique municipale des aînés et de son plan d'action dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM/MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Richard Strasbourg, nouveau conseiller responsable des questions famille et aînés à chapeauter toutes les étapes de la réalisation du projet de mise à jour du volet MADA de la Municipalité avec le soutien de madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

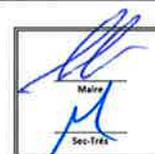
ET QUE Monsieur Richard Strasbourg, conseiller, soit nommé chargé de projet dans le processus de mise à jour du volet MADA de la Municipalité avec le soutien de madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

#### **7.5 Questions du public**

#### **8. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun dossier à l'ordre du jour.



9. **DIVERS**

9.1 **Augmentation du taux horaire des premiers répondants**

2018-01-014

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en fonction du service de premiers répondants sur le territoire de la municipalité en 2013 le taux horaire accordé au premier répondant n'a jamais été indexé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une indexation de 1 \$ de l'heure au premier répondant lors des interventions.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances**

9.2 **Augmentation du taux horaire du directeur du service des incendies**

2018-01-015

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une indexation de 2,84 \$ de l'heure au directeur des incendies lors des interventions, pratiques et réunions.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances**



**9.3 Autorisation de paiement – travaux d’élagage des sentiers de raquette et ski de fond sur le site récréotouristique du lac Croche**

**2018-01-016**

CONSIDÉRANT la réouverture des sentiers de raquette et ski de fond sur le site récréotouristique du lac Croche;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Donald Viau a effectué des travaux d’élagage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de soixante-quinze dollars (75 \$) à Monsieur Donald Viau pour les travaux effectués conditionnels à la réception de la facture.

Adoptée à l’unanimité.

**c. c. Finances (N/GL 02 70190 999)**

**9.4 Questions du public**

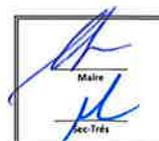
**10. CORRESPONDANCE**

**10.1 Soumission – contrat de sablage chemin Girault**

Nous accusons réception de la soumission n° 06269 de Monsieur Gaston Giroux pour effectuer le sablage du chemin Girault. Ce conseil ne donnera pas suite à cette soumission.

**10.2 Questions du public**

**11. QUESTIONS DU PUBLIC**



12. LEVÉE DE LA SÉANCE

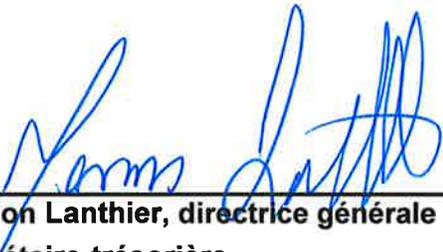
2018-01-017

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 36.

Adoptée à l'unanimité.

  
Stéphane Séguin, maire

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.